



N° 13
JANVIER-AVRIL
Décembre 2013

AU COUR' ANDEL



www.andel22.com

ELECTIONS MUNICIPALES : ce qui change

Éditorial : «Meilleurs vœux !»

Comme chaque année, la population était invitée à la cérémonie des vœux qui permet aux élus de réaliser le bilan de l'année écoulée et de donner quelques informations sur l'année à venir. Les vœux sont aussi un moment de convivialité pour tous et en particulier, pour les nouveaux arrivants qui ont alors l'occasion de rencontrer leurs voisins, élus, responsables d'associations. C'est aussi l'instant où le maire, au nom des élus, présente les vœux. Voici un extrait de son discours :

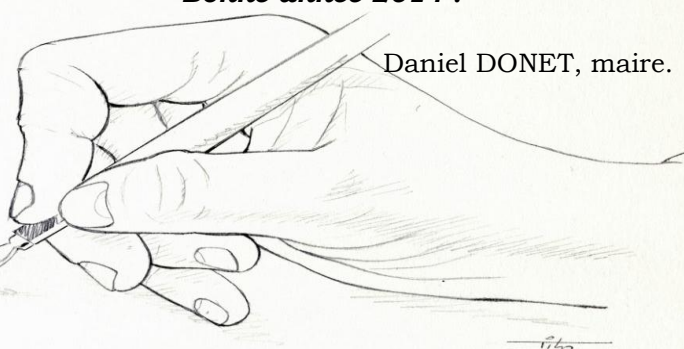
« Au nom des élus, des agents communaux, des membres du CCAS et en mon nom personnel, je vous présente nos vœux les plus chaleureux. Je vous souhaite une bonne et heureuse année. Que cette nouvelle année, vous apporte beaucoup de bonheur dans votre vie personnelle et familiale, plein de succès dans votre vie professionnelle. Qu'elle soit belle, prospère et généreuse pour chacune et chacun d'entre vous et pour ceux qui vous sont chers. Qu'elle vous accorde aussi, et surtout, une très bonne santé. Je ne voudrais pas oublier dans ces moments particuliers pour certains, de formuler des vœux tout spéciaux à l'adresse de ceux qui souffrent de la solitude, de la maladie, de la séparation d'un être cher. Nous leur adressons une pensée forte de soutien et de sympathie. Dans cette période de vœux, n'oublions pas les personnes fragilisées par cette situation économique, qui n'ont pas d'emploi ou un emploi très précaire. Dernièrement, on a vu hélas que le nombre de bénéficiaires au Restaurant du Cœur a dépassé le million en France. Sur notre région, le taux de chômage est au-dessous de la moyenne nationale et régionale grâce à la dynamique des entreprises implantées sur notre bassin d'emploi.

On constate actuellement une légère augmentation des emplois intérimaires. Lorsque l'on visite les entreprises de notre territoire, on s'aperçoit que les chefs d'entreprises s'attachent à toujours innover sur des secteurs porteurs d'emplois pour développer leur entreprise en s'ouvrant sur des nouveaux marchés. Les médias parlent beaucoup des entreprises qui sont en difficultés et c'est normal, car derrière, ce sont des femmes et des hommes qui souffrent dans la précarité. Mais il serait nécessaire aussi de parler des entreprises qui sont dans une dynamique de développement porteuse de nouveaux emplois.

Bonne année 2014 ! »

Daniel DONET, maire.

BONNE
ANNÉE
2014



Bloc Notes...

Mairie

7, rue Abbé Hingant
☎ 02.96.31.10.04
Ouverture : du lundi
au vendredi,
8h30/12h30 et
14h/17h ; samedi
9h/12h.
mairie.andel@wanadoo.fr
www.andel22.com

Restaurant scolaire

Vieux Moulin

☎ 02.96.31.13.03

Garderie municipale

☎ 02.96.34.77.78

Cyberbase

☎ 02.96.31.31.00

École Sainte-Anne

4, rue du Vieux
Moulin

☎ 06.31.51.85.69



Sommaire :

Conseil municipal 2/9

Élections
Municipales 10/11

Échos de nos
associations 11/15

Murmures du
Gouessant 16



SÉANCE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2013.

Présents : DONET Daniel, GAROCHE Serge, POULAIN Nicole, LE BOËDEC Rosalie, MOREL Anne, ROBIN Anne-Sophie, BOUGEARD Claude, BRIENS Patrick, CARDIN Jean-Luc, LEPAGE Fabrice, RONDEL Daniel, CORNILLET Alain, GUITTON Andrée, CORNILLET Marie-Hélène, ROBERT Dany.

♦ HABITAT : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2014-2019

Par délibération en date du 16 février 2011, Lamballe Communauté s'est engagée à renouveler le Programme Local de l'Habitat pour 6 ans, afin d'assurer la continuité avec les deux précédents programmes.

Suite à la réalisation du diagnostic, et aux nombreuses réunions de concertations associant les divers partenaires intéressés dans cette élaboration, Lamballe Communauté a approuvé par délibération du 1^{er} octobre 2013, le programme d'actions joint à cette délibération et dont voici ci-dessous les enjeux.

Actions	Engagements de Lamballe Communauté
Mieux maîtriser le contenu et le rythme des opérations de constructions neuves	294 000 €
Maintenir les conditions favorables à l'accès au logement / favoriser les parcours résidentiels	4 407 000 €
Optimiser les capacités du parc privé existant	1 009 000 €
Apporter des réponses aux ménages à besoins spécifiques	76 000 €
Suivre et animer le PLH	230 000 €
TOTAL	6 017 000 €

Il s'agit de poursuivre l'action déjà engagée, notamment dans la construction de logements locatifs sociaux neufs tout en portant une attention particulière à la réalisation et à l'adaptation de logements en faveur des personnes âgées et des personnes défavorisées. Une attention particulière sera également apportée sur la consommation foncière.

De plus, la prise en compte dans ce programme, engageant Lamballe Communauté pour la période 2014-2019, de la notion de développement durable, notamment par une incitation forte en direction des économies d'énergie, apparaît comme un axe nouveau et essentiel, tant au regard de la qualité des logements que du pouvoir d'achat des ménages et de la préservation de l'environnement.

Les communes de Lamballe Communauté devant exprimer leur avis sur les orientations et le programme d'actions de ce nouveau PLH, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les orientations ainsi que le programme d'actions du nouveau PLH et autorise le Maire à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

♦ TRANSFERT DE COMPETENCE CYBER-BASE

Conformément à la loi du 16 décembre 2010, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor prévoit la dissolution du SIVOM Bréhand-Gouëssant au 31 décembre 2013, qui a pour compétence la gestion de la cyber-base et des accueils de loisirs sans hébergement. Au cours de sa séance du 7 mai 2013, le Conseil Communautaire a accepté le principe d'une gestion communautaire des cyber-bases à compter du 1^{er} janvier 2014 et mandaté le Président pour définir les conditions du transfert de la compétence à la communauté de communes.

Il vous est proposé que le transfert intervienne dans les conditions suivantes :

- maintien de chaque site existant,
- mise à disposition gratuite à Lamballe Communauté des locaux hébergeant les espaces,

- prise en charge par Lamballe Communauté des dépenses de fonctionnement des espaces ainsi que le renouvellement du mobilier et des matériels informatiques dédiés,
- suppression des subventions actuelles versées par Lamballe Communauté aux communes ayant mis en place un espace cyber-base,
- Le personnel du SIVOM Bréhand-Gouëssant et de la commune d'Andel est transféré à Lamballe Communauté, avec pour ce dernier mise à disposition de la commune pour la partie de son temps de travail communal. Les personnels des communes de Meslin, Landéhen et Coëtmieux ne sont pas transférés mais continueront d'assurer, sans compensation financière, la permanence « accès libre » sur les créneaux d'ouverture des bibliothèques, condition qui participe à pérenniser la cyber-base.

Le Conseil Communautaire par délibération du 1^{er} octobre 2013, a approuvé ce transfert de compétence dans les conditions évoquées ci-dessus.

Les communes de Lamballe Communauté devant exprimer leur avis sur ce transfert, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. ADOPTE les dispositions contenues dans le rapport ci-dessus,
2. CONFIRME que la gestion des cyber-bases relève de l'intérêt communautaire et soit mise en œuvre par la communauté de communes,
3. PROPOSE que ce transfert de compétence intervienne à compter du 1^{er} janvier 2014,
4. AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

♦TRANSFERT DE COMPÉTENCE DE LA GESTION DU FONCIER POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEAU COLLÈGE

Le Conseil Général a informé Lamballe Communauté du vote d'un Plan Pluriannuel d'investissements dans les collèges publics, pour la période 2010-2018. Ce plan mentionne les limites du collège Gustave Téry de Lamballe, notamment sa vétusté et sa capacité d'accueil restreinte. En conséquence, eu égard au dynamisme démographique du territoire de Lamballe Communauté, qui a entraîné une hausse importante des effectifs, il prévoit, à l'horizon 2018, la mise en service d'un nouveau collège sur le territoire Lamballais.

La construction est envisageable sur un site urbanisable dans un environnement proche de l'actuel établissement.

Le Conseil Général a demandé à Lamballe Communauté de s'assurer de la maîtrise foncière.

Lamballe Communauté ne disposant pas d'une telle compétence, le Conseil Communautaire, par délibération du 1^{er} octobre 2013, a approuvé la mise en œuvre de la compétence « acquisition et aménagement de terrains nécessaire à la construction de collège ».

Les communes de Lamballe Communauté devant en outre exprimer leur avis sur ce transfert de compétence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. ADOPTE les dispositions contenues dans le rapport ci-dessus,
2. PROPOSE que la compétence « acquisition et aménagement de terrains nécessaires à la construction de collège » soit mise en œuvre par la communauté de communes,
3. PROPOSE que ce transfert de compétence intervienne à compter du 1^{er} janvier 2014,
4. AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

♦TRANSFERT DE COMPÉTENCE GARE ROUTIÈRE

La gare routière de Lamballe a été construite en 1997 par la Ville de Lamballe sur un terrain propriété de Lamballe Communauté. Cet équipement permet de redistribuer les transports scolaires desservant les 4 établissements secondaires de la Ville de Lamballe. De ce fait, il est utilisé par des élèves provenant de toutes les communes du territoire de Lamballe Communauté et au-delà. Ainsi, chaque jour, 40 cars sont présents sur le site pour environ 2000 élèves.

A ce jour, cet équipement est intégralement géré par la Ville de Lamballe, tant du point de vue technique (fluides, entretien des toilettes, balayage, petites interventions sur le mobilier) que de la sécurité des élèves (information des élèves et parents, présence de la police municipale).

Au regard de l'intérêt communautaire manifeste, du fait en particulier de son rayonnement géographique, il est légitime de s'interroger sur la gestion communautaire de cet équipement. Les aspects liés à la sécurité des usagers resteraient de compétence communale, au titre des pouvoirs de police du Maire de Lamballe.

Le Conseil Communautaire par délibération du 1^{er} octobre 2013, a approuvé le transfert de la compétence « *construction, extension, aménagement et entretien de la gare routière de Lamballe* » à Lamballe Communauté.

Les communes de Lamballe Communauté devant en outre exprimer leur avis sur ce transfert, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ADOPTE les dispositions contenues dans le rapport ci-dessus,
- PROPOSE le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2014, au titre des compétences communautaires, de la compétence suivante : « *construction, extension, aménagement et entretien de la gare routière de Lamballe* » à Lamballe Communauté
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

♦TRANSFERT COMPÉTENCE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Conformément à la loi du 16 décembre 2010, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor prévoit la dissolution du SIVOM Bréhand-Gouëssant au 31 décembre 2013, qui a pour compétence la gestion de la cyber-base et des accueils de loisirs sans hébergement. Au cours de sa séance du 7 mai 2013, le Conseil Communautaire a mandaté le Président pour approfondir la réflexion sur le transfert de la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les 3-11 ans à la communauté de communes.

Le diagnostic de territoire réalisé par le Centre de Gestion des Côtes d'Armor montre des caractéristiques communes : horaires d'accueil, valeurs partagées. Il mentionne aussi des éléments divergents dans la gestion des ALSH du territoire : des statuts juridiques différents (structures publiques ou associatives), des territoires non couverts, des tarifs différents. Enfin, même s'il laisse apparaître quelques interrogations sur la pérennité de gestion pour certaines associations, le diagnostic mentionne la volonté d'autres associations de poursuivre leur activité, ce qui apparaît non seulement possible mais également fortement souhaitable.

En plus de répondre à la problématique de la dissolution du SIVOM, le transfert de compétence permettrait alors d'assurer une équité de service sur le territoire, une harmonisation des pratiques, une mutualisation des ressources et une garantie de poursuite du service à long terme. Le bureau communautaire a par ailleurs insisté sur la nécessaire préservation de la proximité des services.

Aussi, il est proposé aux communes le transfert de la compétence « gestion des ALSH pour les 3-11 ans », à Lamballe Communauté, à compter du 1^{er} janvier 2014, en complément de la compétence déjà existante pour les jeunes de 11 à 17 ans.

La gestion comprendra la reprise en régie directe de l'activité des structures publiques actuelles (SIVOM Bréhand-Gouëssant, Communes de Lamballe et de Noyal) ainsi que le maintien des associations qui souhaitent poursuivre leur activité. Elle comprendra également les futurs développements des services.

Le bureau demande la saisine de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Dans le principe d'une neutralité budgétaire, le bureau propose à la CLECT l'affectation aux communes de la charge transférée par le biais d'une réfaction sur l'AC (Attribution de Compensation), étant précisé que les développements futurs seront financés par la communauté de communes. Les charges financières actuelles ont été estimées aux environ de 400 000 € annuels ; il est proposé une prise en charge progressive par les communes, étalées sur 4 exercices budgétaires.

Le bureau demande à la CLECT de bien vouloir examiner ces hypothèses de travail.

Le Conseil Communautaire par délibération du 1^{er} octobre 2013, a approuvé la mise en œuvre de la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour les 3-11 ans selon les dispositions évoquées ci-dessus.

Les communes de Lamballe Communauté devant en outre exprimer leur avis sur ce transfert, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1. ADOPTE les dispositions contenues dans le rapport ci-dessus,
2. PROPOSE que la gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour les 3-11 ans relève de l'intérêt communautaire et soit mise en œuvre par la communauté de communes,
3. PROPOSE que ce transfert de compétence intervienne à compter du 1^{er} janvier 2014,
4. AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

♦AGRANDISSEMENT DE L'ANDELOIS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 30 septembre 2013, les membres du Conseil Municipal avait fixé, après travaux d'agrandissement, à 300 €uros l'augmentation du loyer du multi services « L'Andelois ». Après avoir rencontrés les locataires, Monsieur le Maire propose que les travaux d'aménagement de la cuisine soient pris en charge par la collectivité et que le loyer soit revu à la hausse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide de prendre en charge l'aménagement de la cuisine puisqu'en cas de vente par les commerçants cet équipement resterait à la commune qui est propriétaire des murs ; fixe à 400 €uros par mois le loyer supplémentaire qui sera demandé à compter de la mise à disposition de l'agrandissement ; accepte que le loyer soit scindé en deux parts, une pour le logement, une pour le commerce, dès que les travaux d'agrandissement seront terminés.

♦INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE LA TOURELLE

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la demande d'autorisation présentée par LA Société Rhoéginéenne de Travaux Publics (SRTP) en vue du renouvellement de l'autorisation d'exploitation et de l'extension de la carrière exploitée à LAMBALLE au lieu-dit « Les Tourelles ». Installations classées pour la protection de l'environnement soumis à enquête publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande précitée.

♦TRANSFERT DE COMPÉTENCE : ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, CYBER-BASES, ACQUISITION ET AMÉNAGEMENT DE TERRAINS NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION DE COLLÈGE, GARE ROUTIÈRE – APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, réunie le 8 octobre 2013, a adopté à l'unanimité son rapport définitif sur les évaluations et modalités financières de transfert à la communauté de communes LAMBALLE COMMUNAUTE des compétences :

1. les accueils de loisirs sans hébergement
2. les cyber-bases
3. l'acquisition et l'aménagement de terrains nécessaires à la construction de collège
4. la gare routière

Ce rapport doit faire l'objet d'un accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, dans les conditions fixées par l'article L. 5211-5-II du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le rapport de la Commission et propose : de valider les évaluations des charges transférées et l'ensemble du rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 8 octobre 2013, d'approuver, au vu du rapport de la CLETC et conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, les corrections des attributions de compensation, avec lissage sur 4 ans, d'approuver les évaluations et les conditions financières de transfert des compétences citées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 8 octobre 2013 relatif au transfert des compétences : accueils de loisirs sans hébergement, cyber-bases, acquisition et aménagement de terrains nécessaires à la construction de collège, gare routière.
- APPROUVE les corrections des attributions de compensation, lissées sur 4 ans, proposées par la commission pour le transfert de la compétence Accueil de loisirs sans hébergement, telles qu'elles sont présentées dans le rapport de la commission joint en annexe de la présente délibération.
- APPROUVE les évaluations et les conditions de transfert des compétences citées.



SÉANCE DU LUNDI 02 DÉCEMBRE 2013.

Présents : DONET Daniel, GAROCHE Serge, POULAIN Nicole, GUITTON Andrée, CORNILLET Marie-Hélène, LE BOËDEC Rosalie, MOREL Anne, ROBIN Anne-Sophie, BOUGEARD Claude, BRIENS Patrick, CARDIN Jean-Luc, ROBERT Dany, RONDEL Daniel, CORNILLET Alain, LEPAGE Fabrice.

♦CONCOURS DU TRÉSORIER : ATTRIBUTION D'INDEMNITÉS DE CONSEIL

Le Conseil Municipal, Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 de mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux, DECIDE :

- ☞ de demander le concours du Receveur-Percepteur de Lamballe pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

- ☞ de prendre acte de son acceptation et de lui accorder l'indemnité de conseil, ainsi que l'indemnité forfaitaire de budgets (arrêté du 16 septembre 1983).
- ☞ Que l'indemnité de conseil sera calculée, chaque année, selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, et sera attribuée à Madame Agnès LIBOUBAN, Trésorière de LAMBALLE, avec effet à la date du 1^{er} septembre 2013.

♦ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ

Dans le prolongement de la réunion du Comité Syndical du 29 octobre 2013, le Président du Syndicat d'Electricité nous informe que celui-ci a adopté les nouveaux statuts du SDE.

Il précise notamment que la refonte des statuts a pour objet de tenir compte de l'évolution de l'intercommunalité et des nouveaux textes sur l'énergie.

Les principales modifications portent sur :

- ☞ Des précisions sur la compétence « éclairage public »
- ☞ L'intégration de nouvelles missions possibles notamment en énergie, en électricité et gaz, en télécommunications
- ☞ L'adhésion possible des EPCI au SDE

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-20 du CGCT, chaque commune adhérente doit se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification sur ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Electricité tels qu'ils sont présentés en pièce annexe.

♦ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL 2012

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2012, rapport établi par les services de Lamballe Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel.

♦ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RAPPORT ANNUEL 2012

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2012, rapport établi par les services de Lamballe Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel.

♦RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – ANNÉE 2012

En application de la loi Barnier (n° 95-101 du 2 février 1995) relative au renforcement de la protection de l'environnement, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2012. Ce rapport sera tenu à la disposition du public aux heures d'ouverture de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel.

♦RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE D'EAU POTABLE : 2012

En application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2012, rapport établi par les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel.

♦ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que l'ordinateur de la Bibliothèque arrive en fin de vie et qu'il devient difficile de saisir le mouvement des stocks. Il propose que la commune fasse l'acquisition d'un ordinateur portable avec sa sacoche de transport. Après consultation de plusieurs fournisseurs, il apparaît que le service Culturel du Centre Leclerc de Lamballe propose la meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide d'acquérir un ordinateur portable avec sa sacoche de transport ; accepte le devis proposé par le service Culturel du Centre Leclerc de Lamballe ; inscrit la dépense au budget communal 2013.

♦LOGEMENT SITUÉ 2, RUE DU VIEUX MOULIN : REMPLACEMENT DES RADIATEURS ÉLECTRIQUES DE LA PIÈCE COMMUNE

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que la vitre de l'insert qui se trouvait dans le logement locatif communal, situé 2, rue du Vieux Moulin, a été cassée par un invité des locataires. Ce produit n'existe plus et l'installation n'étant plus aux normes, il est proposé de ne plus se servir de cet insert mais par contre, remplacer les radiateurs électriques vétustes de la pièce commune par des plus performants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de changer les deux radiateurs électriques de la pièce commune.
- Charge la commission « bâtiments » d'examiner les devis qui seront demandés par Mr le Maire.
- Autorise Monsieur le Maire à passer commande, après avis de la commission.
- Inscrit la dépense au budget communal 2013.

♦RÉPARATION DU FOUR DE LA BOULANGERIE SITUÉ 10, RUE ABBÉ HINGANT

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que le four installé dans la boulangerie est propriété de la commune. Suite à des dégâts électriques, il a été nécessaire de remettre en état le faisceau électrique sur les trois étages. Les travaux de réparation s'élèvent à 3 948,19 €uros toutes taxes, Monsieur le Maire propose d'inscrire cette dépense à l'article 2313 du budget communal 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de prendre en charge les travaux de réparation du four.
- Charge Monsieur le Maire de voir auprès de l'assurance si cette panne est couverte.
- Inscrit la dépense au budget communal 2013.

♦RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en application des dispositions du décret n° 2003-561 du 23 juin 2003, la commune d'ANDEL figure dans la liste des communes qui sont amenées à réaliser les enquêtes de Recensement Général de la Population en 2014, soit 5 ans après le dernier recensement général en 2009. La collecte débutera le 16 janvier 2014 et se terminera le 16 février 2014.

Pour ce faire, il convient de recruter deux agents recenseurs qui devront être disponibles dès le 3 janvier 2014, date de la 1^{ère} demi-journée de formation.

Monsieur le Maire invite alors le Conseil Municipal à se prononcer sur la rémunération qui leur sera versée aux deux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de deux agents recenseurs pour effectuer les enquêtes de Recensement Général de la Population qui se déroulera en janvier/février 2014 ; décide d'arrêter les bases de rémunération des deux agents recenseurs, de la manière suivante :

• Demi-journée de formation	:	52,50 €uros
• Tournée de reconnaissance	:	105,00 €uros
• Frais kilométriques	:	60,00 €uros
• Feuille de logement	:	0,58 €uros
• Bulletin individuel	:	1,15 €uros
• Indemnité de fin de collecte	:	105,00 €uros

- Précise que les crédits nécessaires au versement de ces deux rémunérations, seront prévus à l'article 6413 du Budget Primitif 2014.

♦INTÉGRATION DE LA VOIE « RUE DES BLÉS D'OR » DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de la SARL HÉLIDIS PROMOTION DE SAINT-GRÉGOIRE, courrier dans lequel celle-ci lui fait part de la réalisation totale des travaux de viabilisation du lotissement privé qu'elle a aménagée. Conformément aux délibérations en date du 06 décembre 1999 et du 08 novembre 2004, la SARL HELIDIS PROMOTION demande que la voie « Rue des Blés d'Or » soit intégrée dans le domaine communal.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'intégrer la voie « Rue des Blés d'Or » dans le domaine communal ; charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour que cette décision soit mise en application et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

♦LOGEMENT SITUÉ 2, PLACE DE L'ÉGLISE : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE A FIOUL

Monsieur le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal que la chaudière à fioul qui se chauffe le logement locatif communal, situé 2, Place de l'Eglise, montre des signes de faiblesse. Monsieur ROBIN, Plombier-chauffagiste, qui assure l'entretien nous propose une chaudière d'occasion qui correspond tout à fait. Monsieur le Maire propose de réserver cette chaudière d'occasion et de la faire remplacer au moment le plus judicieux par rapport à la saison de chauffe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir la chaudière d'occasion proposée par l'entreprise ROBIN.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.
- Inscrira la dépense au budget communal 2014.



SÉANCE DU LUNDI 13 JANVIER 2014.

Présents : DONET Daniel, GAROCHE Serge, POULAIN Nicole, GUITTON Andrée, LE BOËDEC Rosalie, MOREL Anne, ROBIN Anne-Sophie, BOUGEARD Claude, BRIENS Patrick, CARDIN Jean-Luc, ROBERT Dany, RONDEL Daniel, CORNILLET Alain, LEPAGE Fabrice.

Absente excusée : CORNILLET Marie-Hélène

♦PRISE DE LA COMPÉTENCE « CYBER BASE » PAR LAMBALLE COMMUNAUTÉ : TRANSFERT DE PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence « Cyber base » a été prise par Lamballe Communauté à compter du 1^{er} janvier 2014 et par conséquent, Madame Laurence MARIE, Adjoint Territorial d'Animation de 2^{ème} classe est transférée à compter de cette date à la communauté. Le Comité Technique Paritaire Départemental a été saisi et a donné un avis favorable lors de sa séance du 10 décembre 2013. Le Conseil Municipal doit en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : prends acte de l'avis émis par le Comité Technique Paritaire Départemental ; accepte le transfert, à Lamballe Communauté, de Madame Laurence MARIE, à compter du 1^{er} janvier 2014 ; demande une mise à disposition pour la commune de 43 % de son temps travail ; autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

♦AGRANDISSEMENT DE L'ANDELOIS : CHOIX DES ENTREPRISES SUITE A L'APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que par délibération en date du 30 septembre 2013, il a été décidé de lancer l'appel d'offres pour réaliser l'agrandissement de l'Andelois. L'ouverture des plis a eu lieu le 17 décembre 2013 en commission d'appel d'offres. Le Cabinet Vues d'ensemble représenté par Monsieur GUYOMARD Rémi, architecte, a contrôlé les 44 offres reçues et la commission s'est réunie à nouveau le jeudi 9 janvier 2014 où tous les lots ont été attribués sauf le lot n° 12. La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
Lot 01 – Maçonnerie – Gros Œuvre – Démolitions	BIDAULT Saint-Donan	74 413,71 €
Lot 02 – Charpente Menuiseries Intérieures	BCO Plénée-Jugon	19 121,16 €
Lot 03 – Etanchéité	GUÉGUEN Lamballe	22 787,24 €
Lot 04 – Menuiseries extérieures alu	Miroiteries d'Armor Yffiniac	16 130,00 €
Lot 05 – Cloisons sèches	S.P.O. Hillion	14 437,10 €
Lot 06 – Faux Plafonds	GUIVARCH Trémuson	3 679,94 €
Lot 07 – Revêtements de sols	C.R.L.B. Quessoy	22 758,83 €
Lot 08 – Peinture	POIDEVIN Hillion	7 920,95 €
Lot 09 – Electricité VMC	S.A.E. PLAINTÉL	16 225,83 €
Lot 10 – Chauffage	DIEULANGARD QUESSEY	28 779,47 €
Lot 11 – Plomberie Sanitaires	DIEULANGARD QUESSEY	5 529,32 €
Lot 12 – Equipements cuisine	Non attribué	
TOTAL		231 782,55

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir les entreprises nommées ci-dessus pour un montant total de 231 782,55 € hors taxes ; autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier ; inscrit la dépense au budget communal 2014.

♦AGRANDISSEMENT DE L'ANDELOIS : APPEL D'OFFRES POUR LE LOT N° 12 « ÉQUIPEMENTS CUISINE »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que par délibération en date du 30 septembre 2013, il a été décidé de lancer l'appel d'offres pour réaliser l'agrandissement de l'Andelois. L'ouverture des plis a eu lieu le 17 décembre 2013 en commission d'appel d'offres. Le Cabinet Vues d'ensemble représenté par Monsieur GUYOMARD Rémi, architecte, a contrôlé les 44 offres reçues et la commission s'est réunie à nouveau le jeudi 9 janvier 2014 où tous les lots ont été attribués sauf le lot n° 12. Il est donc nécessaire de relancer l'appel d'offres pour le lot n° 12 « Equipements cuisine » et donc de préparer un cahier des charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide de relancer l'appel d'offres pour le lot n° 12 « Equipements cuisine » ; retient l'entreprise Bureau d'Ingénierie Energétique Conception de SAINT-MICHEL-EN-GRÈVES pour un montant de 1 200 € hors taxes ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

♦AGRANDISSEMENT DE L'ANDELOIS : DEMANDE DE DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que par délibération en date du 30 septembre 2013, il a été décidé de lancer l'appel d'offres pour réaliser l'agrandissement de l'Andelois. L'ouverture des plis a eu lieu le 17 décembre 2013 en commission d'appel d'offres. Le Cabinet Vues d'ensemble représenté par Monsieur GUYOMARD Rémi, architecte, a contrôlé les 44 offres reçues et la commission s'est réunie à nouveau le jeudi 9 janvier 2014 où tous les lots ont été attribués sauf le lot n° 12 « Equipements cuisine ». Le Conseil Municipal a validé l'appel d'offres concernant les travaux pour un montant de 231 782,55 € hors taxes auxquels s'ajoutera le lot n° 12. Afin de financer plus facilement les travaux d'agrandissement du multi-services l'Andelois, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : approuve le projet d'agrandissement de l'Andelois ; décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux ; propose le Plan de financement suivant :

DÉPENSES HORS TAXES		FINANCEMENT	
Architecte	27 000,00	Contrats de territoires	50 000,00
Etudes	13 000,00	D.E.T.R. (30 %)	77 000,00
Travaux	256 782,55	Emprunt	169 000,00
		Autofinancement	782,55
	296 782,55		296 782,55

et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

♦AGRANDISSEMENT DE L'ANDELOIS : ASSURANCES DOMMAGES OUVRAGES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que par délibération en date du 30 septembre 2013, il a été décidé de lancer l'appel d'offres pour réaliser l'agrandissement de l'Andelois. L'ouverture des plis a eu lieu le 17 décembre 2013 en commission d'appel d'offres. Le Cabinet Vues d'ensemble représenté par Monsieur GUYOMARD Rémi, architecte, a contrôlé les 44 offres reçues et la commission s'est réunie à nouveau le jeudi 9 janvier 2014 où tous les lots ont été attribués sauf le lot n° 12 « Equipements cuisine ». Le Conseil Municipal a validé l'appel d'offres concernant les travaux pour un montant de 231 782,55 € hors taxes auxquels s'ajoutera le lot n° 12. Au vu du montant des travaux et compte-tenu qu'il s'agit d'une rénovation et d'un agrandissement, il paraît judicieux de contracter une assurance « dommages ouvrages ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : décide de contracter une assurance dommages ouvrages pour la réalisation des travaux d'agrandissement de l'Andelois ; sollicite le Cabinet « Consultassur » de Vannes pour lancer un appel d'offres ; autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et s'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

LE VOTE PAR PROCURATION

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. Cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires. La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Vous pouvez voter par procuration si :

- ☞ des obligations professionnelles ou familiales vous tiennent éloigné de votre lieu de vote
- ☞ votre état de santé vous empêche de vous déplacer le jour du scrutin
- ☞ vous avez quitté votre lieu de domicile pour prendre des vacances, que vous soyez en activité, chômeur, étudiant ou retraité

Dans tous les cas, il faudra **justifier**, auprès de l'autorité compétente, de votre incapacité à vous déplacer.

Si vous êtes dans l'impossibilité de voter, vous pouvez faire établir dès maintenant une procuration. Vous serez alors appelé « **mandant** » et l'électeur qui votera pour vous sera nommé « **mandataire** ». Vous disposez jusqu'à la veille du scrutin (avant midi) pour l'établissement du document. Si vous effectuez votre démarche au tout dernier moment, la mairie pourrait ne pas disposer de la procuration autorisant le mandataire à voter pour vous en raison des délais d'envoi. Alors, **n'attendez pas** ! L'électeur qui votera à votre place doit **être inscrit** dans la même commune que vous et **ne pas avoir plus de deux procurations**, dont une seule établie en France

Où faire établir une procuration ?

Le mandant, muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire) doit se présenter en personne auprès des autorités habilitées. Si votre état de santé vous empêche de vous déplacer à la gendarmerie ou au tribunal d'instance, et uniquement sur demande écrite, un officier de police judiciaire ou son délégué se déplace à domicile pour établir la procuration. Votre courrier devra indiquer votre numéro de téléphone afin d'être contacté par l'officier de police judiciaire et convenir d'un rendez-vous.

Attention : vous devrez joindre un certificat médical ou un justificatif de l'infirmité à la demande de déplacement à domicile.



ÉCHOS DE NOS ASSOCIATIONS...



10/12/2013

JOIE DE VIVRE : un nouveau président

Le 10 décembre 2013, le club « La Joie de Vivre » a tenu sa 36^{ème} assemblée générale, sous la présidence de M. Guy GENUY qui a fait part de son souhait de passer la main. Suite à cette assemblée, le conseil d'administration de l'association, réuni le 17 décembre 2013, a constitué un nouveau bureau ; Eugène BIENNE a été élu président.

À ses côtés, les responsabilités ont été réparties comme suit :
vice président : René CHAPERON ; secrétaire, Nicole GAROCHE ;
secrétaire adjointe, Danièle CHAPERON ; trésorier, Maurice GOARIN ;
trésorière adjointe, Colette CHARLOT.



10/12/2013

COMITÉ DES FÊTES : DES ILLUMINATIONS DE NOËL...



L'équipe de bénévoles à Bellevue préparant la pose du motif. 23/11/2013

« Comme chaque année, quand approche la période de Noël, le comité des fêtes se met à l'ouvrage pour donner un air de fête au bourg. Ce sont donc une douzaine de bénévoles qui se retrouvent au petit matin pour effectuer la pose des différents motifs. L'organisation est bien rodée, et pendant qu'une partie des bénévoles s'affaire à poser la traversée de rue de Bellevue, l'autre équipe rassemble le nécessaire pour l'illumination du centre bourg et commence à monter à

terre les éléments en attendant l'arrivée du manuscopique muni de la nacelle, engin indispensable pour effectuer la pose en toute sécurité.

Je profite de cette occasion pour remercier encore les personnes qui mettent à disposition gracieusement ces matériels. La dextérité du chauffeur de l'engin permet de se positionner avec un minimum de manœuvre et de perturber ainsi très peu la circulation automobile pendant la mise en place des traversées de rues, moment toujours délicat à appréhender.

C'est ainsi qu'après une matinée bien remplie, parfois sous une météo hostile, mais toujours dans une bonne ambiance, les bénévoles se retrouvent à l'Andelois pour partager un repas bien mérité qui permet de passer un bon moment de convivialité. Il ne reste plus alors qu'à attendre l'allumage des illuminations pour apprécier le visuel et nous l'espérons apporter un peu de baume au cœur de nos concitoyens en ces périodes de fêtes.



Le décor prêt à être accroché. 23/11/2013

... AU RÉVEILLON DE LA SAINT-SYLVESTRE

S'il est une tradition bien ancrée en France, comme d'ailleurs un peu partout dans le monde, c'est bien de fêter l'avènement de la nouvelle année par un bon réveillon. Contrairement à Noël plutôt réservé à la famille, c'est souvent entre amis que l'on accueille le nouvel an. Pour ce faire, chacun a sa formule, soit on se retrouve entre amis au domicile de l'un d'eux ou on privilégie le restaurant ou encore, on recherche un réveillon dansant organisé en salle. Cette possibilité, le comité des fêtes la propose depuis 18 ans et cette année encore, la salle du vieux moulin affichait complet pour le réveillon du nouvel an. Le comité est très heureux de ce succès et de la réussite de cette soirée. Ce succès, nous le partageons bien sûr avec le traiteur Patrick Boutrais, qui avait concocté un excellent menu, ainsi que le disk-jockey qui a eu le feeling pour remplir la piste de



danse toute la nuit. Car créer une ambiance aussi chaleureuse entre des groupes de personnes qui ne se connaissent pas n'est pas forcément gagné d'avance. Il faut beaucoup de talent pour cerner les attentes des danseurs, enchaîner les différents styles musicaux en faisant plaisir à tout le monde et surtout ne pas laisser retomber l'ambiance. C'est sûr, on le ressent également que les convives ce soir là, ont vraiment « la patate », sont très réceptifs et souhaitent accueillir la nouvelle année dans la joie en espérant qu'elle leur apportera le plus de bonheur possible. Alors, quand vient le moment des vœux, c'est toujours avec beaucoup d'émotion et de sincérité que chacun se souhaite une bonne et heureuse année et surtout une bonne santé, en espérant pour certains se retrouver au même endroit dans un an. »

Le président, Jean-Luc CARDIN

ÉCHOS DU TÉLÉTHON...

« **Remerciements** à la municipalité, aux associations et aux commerçants de la commune pour leur aide et leur participations à la hauteur de leurs moyens.

Une organisation bien organisée par l'Avant-Garde et moi-même pour la coordination. Une réussite parfaite pour une animation communale avec toutes les associations andeloises.

Trois jours de téléthon avec une belle réussite et un bilan positif de 1276.00 €uros reversé à l'AFM. »

Serge GOUSSAN



Au fil des animations...





La Clé des Champs : des talents en ébullition

« Tous les vendredis entre 17h et 18h, Ambre, les deux Valentin, Jules, Méline, Klervy et Flora, âgés de 7 à 11 ans se retrouvent à la salle du Vieux Moulin pour un atelier théâtre avec Marie Pistekova, l'animatrice.

Puis de 18h00 à 19h30, Antoine, Quentin, Laure, Clémentine, Claire,

Elise, Clarisse, Flora, Méline, Amélie et Klervy, âgés de 10 à 17 ans prennent le relais.

Au programme : exercices d'échauffement, de prononciation, d'improvisation, d'imagination et répétition des pièces de théâtre qui vous seront présentées en juin 2014 ! Pour les plus jeunes sur le thème du marché et pour les plus grands sur le thème du musée...

Nous vous attendons donc nombreux afin de vous dévoiler nos talents ! »
Laure & Clémentine



« Quant aux adultes, ils répètent tous les lundis soirs afin de préparer leurs représentations qui auront lieu fin mars-début avril. Cette année, Ana, Coralie, Danielle, Josiane, Marie, Marie-Claude, Joël, Paul et Roland (metteur en scène) interpréteront une pièce de leur choix : "Pas toutes à la fois" de Paul Cote : *Bertrand BERTRAND, agent immobilier, invite une maîtresse potentielle dans son studio. Mais il ignore qu'il est déjà occupé par malveillance par son inspectrice des impôts, la tante Antonine et un squatteur qui se fait discret dans le placard. Lorsque tout ce monde se rencontre et, surtout, croise Madame BERTRAND, le rêve d'amour de son mari se transforme en cauchemar. Toutes ces dames et l'imprévisible squatteur vont-ils briser son ménage et causer sa ruine ?* »

1er rang, de gauche à droite : Danielle GUILLERM, Coralie MALLARD, Anna ROBERT

2ème rang, de gauche à droite : Paul CHARLES, Marie-Claude HAMON, Mireille SAMSON, Isabelle TARDIVEL, Élisabeth TRONET, Joël RONDEL et Roland FRANÇAIS, acteur et metteur en scène.

LE MOT DES COPRÉSIDENTS DE LA « CLÉ DES CHAMPS » :

« En 2008 il n'y avait pas beaucoup de partants pour redémarrer la troupe, mais des bons... ! Nous avons fait passer un mot dans les cahiers d'école pour recruter des acteurs adultes. Cela a bien marché... mais surtout pour les enfants, car lors de la première réunion un groupe d'enfants s'est présenté pour faire du théâtre. C'est une chose que nous n'avions pas prévue surtout la question : comment encadrer le groupe d'enfants ? Cela a été moteur pour redémarrer quelque chose car nous avons trouvé un animateur pour encadrer ces futurs jeunes artistes et également pour encadrer les adultes... La tâche a été facilitée pour la troupe par la mise à disposition des salles par la commune ainsi que d'une aide financière. Ensuite la troupe a démarré en jouant 3 petites pièces, plus une pièce par les enfants...et cela continue depuis 6 ans maintenant.



Nous sommes satisfaits pour plusieurs raisons :

- # tous les ans nous avons de nouveaux acteurs et c'est très bien pour la pérennité de la troupe : elle ne repose pas sur un petit nombre d'acteurs ;
- # le groupe d'enfants a connu plusieurs animateurs depuis le début de la troupe mais les enfants s'adaptent très vite ;
- # l'ensemble des acteurs, des souffleuses, des membres de la troupe et bénévoles répond présent lors des manifestations organisées par la troupe (représentations, moules frites... etc) et tout cela dans une bonne ambiance.

Autre satisfaction, c'est que les chanteurs de « La Joie de Vivre » peuvent monter sur les planches eux aussi et cela leur permet de chanter devant un public. Dans cet esprit la troupe aimerait que les planches de la scène du Vieux Moulin soient également utilisées par d'autres artistes de la commune... Pourquoi ne pas organiser une journée, un après-midi, une soirée, avec les musiciens, les conteurs, les jongleurs... bref, les artistes de la commune ? Si des personnes ont des idées, nous pourrions en reparler et en discuter : la scène n'appartient pas seulement à la troupe de théâtre ! En tout cas, nous attendons les Andelois et leurs familles les deux premiers week-ends d'avril pour les représentations théâtrales. Nous invitons les Andelois, adultes et enfants, à venir voir les répétitions des adultes les lundis soirs ou les vendredis soirs : cela permet de voir comment ça se passe et peut donner des envies de jouer... »

Les coprésidents YANNICK RONDEL et MAURICE ANDRIEUX

Les membres du bureau de La Clé des Champs entourent les enfants de l'association : (de gauche à droite) Maurice ANDRIEUX, coprésident ; Stéphane BEAUMONT, secrétaire ; Yannick RONDEL, coprésidente ; Marie-Claude HAMON,



trésorière ; Rose-Marie LALLAIN, secrétaire adjointe ; absente sur ces photos : Chrystelle RENOARD, trésorière.

« ACTEURS EN HERBE, DU MARCHÉ AU MUSÉE »

Chaque vendredi, depuis octobre dernier, une quinzaine d'enfants de la commune profite des cours de théâtre dispensés par Marie Pistekova, actrice professionnelle d'origine tchèque installée depuis plus de 15 ans dans les Côtes d'Armor, sous la houlette de l'association La Clé des Champs.

Chaque vendredi soir en effet, c'est l'effervescence dès 17 heures à la salle du Vieux Moulin. Ambre, Jules et les deux Valentin (pas plus de 8 ans chacun) répètent *Le Marché* avec l'aide de trois collégiens : Flora, Melline (?) et Kervi (?). Les répétitions se déroulent dans une ambiance studieuse et attentive, les enfants prenant leur rôle d'apprentis acteurs très à cœur. La pièce ironique de Jacky Viallon, adaptée par Marie Pistekova, a pour cadre l'étal d'un maraîcher. A son grand désarroi, ses clients lui réclament en effet des légumes pourris avant de se constituer en comité de défense des légumes assez surréaliste... Une réelle complicité s'est tissée entre les jeunes acteurs et leur professeur, tant dans le travail de préparation au jeu théâtral (improvisations, expression corporelle,...) que dans les répétitions elles-mêmes.

Une complicité qui se retrouve également à partir de 18 heures lorsque les 11 collégiens et lycéens entrent en scène pour interpréter *Le Musée*, pièce adaptée là encore par Marie à partir du célèbre et irrévérencieux *Théâtre sans animaux* de Jean-Michel Ribes. Les trois collégiens déjà présents sont rejoints par Clarisse, Elise, Laure, Quentin, Clémentine, Antoine, Claire et Amélie. « *Les CM1 devant le Sacre de Napoléon, les CM2 devant le Radeau de la Méduse et les sixièmes devant Vénus au bain... J'ai dit devant Le Radeau de la Méduse les CM2 !* » Malgré la pression de jouer juste, l'atmosphère est détendue, les ados n'hésitant pas à taquiner Marie sur son accent slave. En pédagogue avertie, Marie utilise les facéties de ces élèves pour leur faire réaliser un intéressant travail sur la voix, qu'ils devront porter fort et loin, la salle où la jeune troupe présentera son spectacle en juin prochain n'étant pas sonorisée.

Les cours de théâtre ont lieu salle du Vieux Moulin de 17h à 18h00 pour les enfants et entre 18h et 19h30 pour les ados chaque vendredi en période scolaire. Renseignements auprès de Maurice Andrieux, La Clé des Champs, tél.06.83.34.96.84 »

Bénédicte RAULT-ROQUES



Origine du nouvel an...



Le Jour de l'an, également appelé jour de la Saint-Sylvestre, est le premier jour de l'année. Sur notre calendrier il s'agit du 1er janvier. Le 31 décembre au soir, tout le monde se réunit en ur fêter la nouvelle année qui commence. Quand ait retentissent, dans la nuit du 31 décembre au

1er janvier, tout le monde se souhaite une " bonne année et une bonne santé ! "

Saviez-vous que le début de l'année n'a pas toujours été le 1er janvier ?

En 46 avant notre ère, l'empereur romain Jules César décida que le 1er janvier serait le Jour de l'An. Les Romains dédiaient ce jour à Janus, le dieu des portes et des commencements. D'ailleurs le mois de janvier doit son nom au dieu Janus. Celui-ci avait deux faces, l'une tournée vers l'avant (le futur), l'autre vers l'arrière (le passé).

Sous Charlemagne, l'année commençait à Noël, le 25 décembre. Du temps des rois capétiens, l'année débutait le jour de Pâques. Ce n'est que depuis 1622, que le nouvel an est à nouveau fixé au 1er janvier. Une mesure prise par le Pape qui permet surtout de simplifier le calendrier des fêtes religieuses.

Des réveillons toutes les heures !

Le monde étant découpé en différents fuseaux horaires.

Tous les pays n'entrent pas en même temps dans la nouvelle année ! Car s'il est minuit et une minute à Paris, il n'est que 18h et une minute à New York aux Etats-Unis. Les habitants de New York sont donc toujours dans l'ancienne année ! Ainsi à chaque heure il est forcément minuit quelque part sur la terre !



Saviez-vous également que dans d'autres pays, le nouvel an, donc le début de l'année, ne commence pas le 1er janvier ?

Par exemple, les chinois, fêtent la nouvelle année entre le 20 janvier et le 18 février. Pour les tibétains, le nouvel an se fête, pour l'année 2009 par exemple, le 25 février. Mais la date varie tous les ans. Dans la religion Juive, la nouvelle année "Roch Hana" se fête en septembre-octobre.

Samedi 15 février 2014

Soirée Tartiflette

salle du Vieux Moulin

Organisation : ANDEL'IR

Samedi 22 février 2014

Assemblée générale et soirée potée du comité des fêtes

Salle du Vieux Moulin

Organisation : Comité des Fêtes

Samedi 1er mars 2014

Repas de la Société des Chasseurs

Salle du Vieux Moulin

Organisation : Société de chasse

Samedi 22 mars 2014

Soirée « Jambon à l'os »

Salle du Vieux Moulin

Organisation : JSA

Théâtre « LA CLÉ des CHAMPS »

Représentations à la Salle du Vieux Moulin

dernier week-end de MARS, premier et deuxième week-ends d'AVRIL

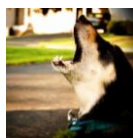
les dates seront précisées en temps utile dans les BRÈVES d'ANDEL.

Wymur

du

Gouessant

ÉLECTIONS : la CNI obligatoire. N'oubliez pas votre Carte Nationale d'Identité (ou autres documents signifiés pages 10 et 11 de ce magazine) pour aller voter... En effet, vous devrez la présenter avant de déposer votre bulletin dans l'urne... c'est obligatoire !



LES CHIENS ABOIENT... LA CARAVANE S'INDIGNE : chez le chien, l'aboiement est un mode de communication qui sert à transmettre des informations, exprimer des émotions, avertir d'un danger, menacer, mais aussi exulter de joie, montrer son excitation, inviter son maître ou un congénère à s'amuser. Cependant, il faut bien distinguer le chien qui aboie pour quelque chose et le chien qui aboie pour rien... et c'est ce dernier volet qui pose problème... chez les voisins de ces spécimens. Renseignements pris, on sait que pour apprendre à un chien à ne pas aboyer pour rien, il y a plusieurs méthodes, à se procurer chez les professionnels, dans les revues spécialisées ou par trucs efficaces véhiculés de bouche à oreille... Peu importe, l'essentiel étant de parvenir à un résultat qui prouve que le maître fait preuve de civilité par rapport à son voisinage.



Directeur de la publication : Daniel DONET ; **Comité de rédaction :** Serge GAROCHE, Nicole POULAIN, Anne MOREL, Jean-Luc CARDIN.

Rapporteur des séances municipales : Marie-Odile RAULT ; **Secrétaire d'Édition :** Mie-Claire DESBOIS.



Prochaine parution de « AU COUR'ANDEL » : MAI 2014